

La « logique de cercle » dans le recrutement. L'enfermement des relations interculturelles

The « Vicious Circle » Recruitment. A Confinement of Intercultural Relationships

Piero-D. Galloro



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/questionsdecommunication/4999>

DOI : 10.4000/questionsdecommunication.4999

ISSN : 2259-8901

Éditeur

Presses universitaires de Lorraine

Édition imprimée

Date de publication : 1 décembre 2003

Pagination : 203-221

ISSN : 1633-5961

Référence électronique

Piero-D. Galloro, « La « logique de cercle » dans le recrutement. L'enfermement des relations interculturelles », *Questions de communication* [En ligne], 4 | 2003, mis en ligne le 22 mai 2012, consulté le 30 avril 2019. URL : <http://journals.openedition.org/questionsdecommunication/4999> ; DOI : 10.4000/questionsdecommunication.4999

PIERO-D. GALLORO

Équipe de recherche d'anthropologie et de sociologie de l'expertise

Université de Metz

galloro@sha.univ-metz.fr

LA « LOGIQUE DE CERCLE » DANS LE RECRUTEMENT. L'ENFERMEMENT DES RELATIONS INTERCULTURELLES

Résumé. — Le recrutement de la main-d'œuvre étrangère est au cœur du débat actuel des politiques migratoires européennes, en particulier, françaises. Grâce au cas lorrain, dont l'expérience remonte à la fin du XIX^e siècle, nous montrerons que les mécanismes d'enfermement des relations interculturelles se sont progressivement mis en place au long des décennies du XX^e siècle. Ce processus historique de claustration, considéré comme une logique de cercle, est étudié en termes de rapports intergroupes et de liens interpersonnels.

Mots clés. — Recrutement, main-d'œuvre étrangère, enfermement, intergroupes, relations interculturelles.

La globalisation/mondialisation des marchés, des échanges de biens et de personnes a été vue, par certains auteurs, comme la possibilité d'aboutir à un accroissement des interactions culturelles, une réflexivité multiculturelle, voire un élargissement identitaire (Cohen, Kennedy, 2000). À cette vision optimiste, des nuances importantes ont été apportées par ceux qui y dénoncent un projet néo-libéral (Lamarche, 2002). Ce dernier accentuerait inégalités, écarts socio-économiques entre pays et discriminations systémiques entre groupes culturels (Castels, Davidson, 2000). Malgré le développement des capacités à communiquer, toujours plus vite et de manière massive, une sorte de distance semble s'établir entre les groupes de culture différente. Un rejet communicationnel entre communautés s'instaure, concrétisé parfois par une séparation matérielle. De ce point de vue, l'actualité internationale du début de XXI^e siècle offre suffisamment de gros titres brûlants autour des questions d'enfermement : le mur bâti entre Israël et la Palestine, la question de la claustration de l'Europe, derrière des centres de transit pour candidats à l'immigration, et les difficultés du « vieux continent » à se positionner par rapport à ses frontières extérieures¹. Ces événements renvoient à une forme de clôture et de spécification d'un lieu hétérogène à tous les autres, mais fermé sur lui-même (Foucault, 1975). En terme de communication de recrutement, apparaît un paradoxe dès lors qu'il s'agit de main-d'œuvre étrangère : derrière le discours des professionnels du marketing des ressources humaines qui prônent que « recruter c'est communiquer » (Segrétaïn, 1998), la logique qui prévaut aujourd'hui, dans la plupart des pays industrialisés, consiste à établir un véritable espacement dans les relations interculturelles, à savoir que les autorités cherchent à maintenir à distance certaines communautés. Un certain nombre d'acteurs sociaux (dont la palette s'étend des entreprises à l'État) décline les zones de recrutement, en fonction de l'attrait des réservoirs sollicités, en s'évertuant à refouler les moins désirables dans une périphérie lointaine. Ces modèles se défendent de toute forme de ségrégationnisme en se réfugiant derrière le prétexte du rationalisme du recrutement, et des aptitudes demandées aux candidats à l'immigration, pour justifier l'admission d'individus à forte valeur ajoutée dans les pays et les entreprises qui les accueilleraient². Or, au-delà des prétextes de cohérence et de besoins en compétences, se cache un discours, récurrent depuis la fin du XIX^e siècle, de rejet de ce qui est extérieur à un espace bien défini. Il y aurait une sorte de primauté du centre menacé par la périphérie qu'il s'agirait de préserver de toute intrusion incontrôlée.

Le travail présenté, ici, esquisse les quelques grandes lignes de ce processus que nous qualifions de « logique de cercle ». L'étude s'appuie sur les résultats, encore partiels, d'une recherche en cours, menée dans le cadre de l'*Interreg III-A* « Relations identitaire et dynamiques interculturelles », au sein de l'espace ferrifère des Trois Frontières (Lorraine-Luxembourg-Wallonie), à partir de

¹ À ce propos, on peut lire les articles parus dans *La Pensée de Midi*, « Éclats de frontières », 10 juil. 2003.

² C'est le principe d'une sorte de « permis au mérite » prôné par les États-Unis et le Canada afin de privilégier la venue de migrants qualifiés.

documents d'archives d'entreprises, de dossiers administratifs ministériels et préfectoraux et des premiers entretiens avec des immigrés de diverses origines. Grâce à l'exemple lorrain et à la lumière de la perspective historique, l'ambition est de mettre en évidence les mécanismes d'une construction idéologique d'exclusion interculturelle dont on retrouve les pratiques, dès le début des grands mouvements migratoires de la fin du XIX^e siècle, dans les pays industrialisés comme la France.

Logiques de cercle

L'idée de circularité comme logique de confrontation

En nous appuyant sur la définition du terme, nous pouvons définir le cercle de plusieurs façons. Premièrement, comme l'endroit organisé de manière commune par les membres d'une association, dans le but de se retrouver entre soi. C'est l'idée du club, un lieu réservé aux seuls membres autorisés, que ce soit à l'échelle des liens interpersonnels ou intergroupe, comme dans le cas du « club des pays les plus industrialisés », le G8. L'autorisation d'accès à ce type de groupe restreint n'est délivrée qu'après une sélection, un tri qui ne garde que le bon grain et rejette l'ivraie. En géométrie, le cercle désigne une courbe plane dont tous les points sont liés et se situent à égale distance d'un centre, ce qui renvoie à une communication autour d'un point central³ qui rayonne vers une lisière. Inversement, c'est l'existence de cette limite qui détermine la position centrale du point d'origine. La fonction de cette bordure est d'empêcher que la figure ne soit happée dans un infini incontrôlable.

L'utilisation du concept de circularité en sciences humaines n'est pas l'apanage d'une seule discipline. En géographie et en sociologie urbaine, les notions de territoires circulatoires dans les espaces urbains (Tarrius, 1989) et de symbolique de la centralité ont déjà connu des développements autour des systèmes spatiaux et de ces représentations (Bailly, 1995). Pour des chercheurs qui s'intéressent aux perceptions de la centralité, « la dimension symbolique permet de comprendre, de reconnaître et de produire la centralité » (Monnet, 2000 : 404). Jérôme Monnet (*ibid.* : 401) définit le cercle comme le lieu spécifique, caractérisé par un ensemble de facteurs qui le distinguent d'autres lieux, avec lesquels il est dans une relation dominante, suivant différentes échelles de mesure d'une supposée « supériorité ». Cet auteur émet l'idée que la définition de la centralité par le concept de distance avec la périphérie, qui lui est sous-jacent, devient un espace d'intégration sociale où les altérités sont confrontées. Les sociologues associent également le centre au concept de

³ *Le Petit Robert* (2002 : 372) donne cette définition : « Cercle : courbe plane fermée dont tous les points sont à égale distance d'un centre ».

pouvoir: « La légitimité des hiérarchies indigènes se dit en termes de « nous », expression des nombreuses modalités d'appropriation territoriale, des frontières du voisinage jusqu'à celles constitutives de l'État-nation. Le migrant, être de mobilité, remet sans cesse en question les certitudes indigènes » (Tarrus, 1996 : 93). Tout espace organisateur d'une fonction peut devenir central (Rémy, 1998). Ce centre devient alors une expression symbolique de l'identité. La métaphore géométrique du centre et de la périphérie est utilisée par les économistes également pour décrire l'opposition entre deux types fondamentaux de lieux, dans tout système spatial, avec une dichotomie entre un cercle situé au milieu d'un dispositif qui commande et bénéficie de sa situation, et les espaces périphériques qui subissent (Amin, 1973). Dans la plupart des travaux en sciences humaines, l'utilisation du modèle circulaire est destinée à formaliser les interactions entre un ensemble d'objets en fonction des configurations. Autrement dit, il s'agit d'évaluer les forces d'attraction en jeu et/ou les difficultés de communication entre les éléments. Quelle que soit la version des définitions, priment l'idée de fermeture et la distinction de deux espaces contigus mais séparés : l'un, intérieur, l'autre, extérieur au cercle. Le plan circulaire contribue à une sorte d'unification mentale de l'espace, si souvent recherchée par les ordonnateurs, que ce soit les autorités d'un pays ou les industriels. Il favorise tant l'esprit de communion qu'un cadre convivial pour les membres de cet espace. En matière de recrutement d'ouvriers étrangers, la construction de cette vision duale, interne-externe, s'est échafaudée à différents niveaux. Dans le cas lorrain, à partir de 1880, les schémas d'enfermement et d'exclusion se sont mis progressivement en place et ont fait intervenir, d'une part, les populations des espaces d'accueil, les entreprises friandes de main-d'œuvre et, d'autre part, l'État. Chacun de ces protagonistes a plus ou moins contribué à la réalité du modèle circulaire qui s'est imposé depuis la fin du XIX^e siècle. Ainsi, peut-on distinguer plusieurs niveaux d'acteurs, impliqués dans la construction d'une vision interculturelle, fondée sur l'idée de compétition entre individus et de conflits intergroupes (Schopler, 1993 : 419-431).

Le cercle industriel : une logique rationnelle de recrutement

Au premier plan, on trouve les maîtres de forges dont le rôle est double : principaux responsables de l'embauche massive de main-d'œuvre étrangère en métropole, ils sont les premiers à faire la distinction entre un cercle intérieur de travail qu'il s'agit de rentabiliser, et un cercle extérieur de recrutement qu'on essaye de rationaliser en le canalisant. Si, pour introduire des éléments extérieurs dans un milieu donné, comme celui de l'entreprise, la communication de proximité est privilégiée, rapidement, on assiste à une distanciation des relations. Entre le XIX^e siècle et la fin de la mono-industrie de l'acier au XX^e siècle, dans les relations de recrutement établies entre les employeurs et les ouvriers, la forme privilégiée des rencontres interculturelles passe d'un caractère direct, synchrone et interactif, à une forme de médiation complète,

c'est-à-dire à la fois distancée, médiatisée, asynchrone et unidirectionnelle. Tant que les manufactures gardent des tailles relativement modestes, jusqu'à l'avènement du gigantisme des installations, les relations interpersonnelles prédominent dans les communications entre la direction et les ouvriers. Les ouvriers et les employeurs appartiennent au même cercle spatial et relationnel : « François de Wendel [...] savait jusqu'au nom de son dernier ouvrier et n'aimait pas les nouveaux visages » (Reybaud, 1977). En effet, le nouvel ouvrier doit appartenir à la sphère connue de l'employeur et être recommandé par l'un de ses proches. Le patron se charge alors de le rencontrer, s'en fait une opinion et, éventuellement, l'affecte à l'une de ses équipes. Cette manière d'aborder ce que nous appellerions, aujourd'hui, les ressources humaines, explique le caractère familial de l'embauche. À Dieulouard, en Meurthe-et-Moselle, chez le maître de forges Gouvy, ce phénomène est présent puisque de l'aveu des dirigeants, dans les années 1890, « c'était des fils des anciens ouvriers qui formaient le personnel nouveau »⁴. On pourrait multiplier les exemples, en Haute-Saône ou en Haute-Marne⁵, là où le recrutement était limité à un cercle de proximité. Avant 1914, aux usines du Creusot, le règlement de l'usine avertit qu'on ne recrute, en priorité, que les personnels habitant sur place ou dans la région immédiate⁶. Dans ce type de communication de recrutement, les individus sont en relation dans un périmètre réduit qui favorise les échanges personnels. On privilégie ce que la proxémie d'Edward T. Hall (1978) qualifie de distance proche.

Au fur et à mesure que les nécessités d'une production massive exigent toujours plus de main-d'œuvre, une distanciation des relations s'établit sur des distances considérables, car elles utilisent une technicité de plus en plus sophistiquée. Le caractère de proximité qui liait l'industriel à son personnel, ne s'estompe que dans la mesure où il est transmis, par des relais qui se situent dans des espaces, des temporalités et des modalités différentes. Le maître de forge ne cherche plus directement la communication de contact avec ses futurs employés – qui lui permettait jusque-là « d'apprécier le gaillard »⁷ – mais tend à transmettre ses vœux par médiation, à travers une série de vecteurs et de supports. Les systèmes de rencontres personnelles et de contact ne suffisent plus à partir du moment où les usines déclarent chercher, du jour au lendemain, plusieurs centaines d'ouvriers⁸ : « La main-d'œuvre indigène déjà insuffisante le deviendra plus encore [...]. On est forcé d'avoir recours à l'étranger »⁹. L'arrivée de ces cohortes extérieures sert à justifier l'élaboration d'un nouveau *limes* (Rufin, 1991 : 268) visant d'abord à canaliser, puis à endiguer les flux par le

⁴ *Revue industrielle de l'Est*, 665, Monographie industrielle, Usines Gouvy et C^e, Dieulouard et Hombourg-Haut, 2 oct. 1904.

⁵ *Ibid.*, 798, 28 avr. 1907 ; 923, 19 sept. 1909.

⁶ *Ibid.*, 28 déc. 1915.

⁷ Espace Archives Usinor (E.A.U.), Versement de la MDF.

⁸ Archives départementales de Meurthe-et-Moselle (ADMM), 9 M 23.

⁹ *Revue Industrielle de l'Est*, 1 106, 23 mars 1913.

renforcement de la séparation du local avec les espaces de recrutement de plus en plus éloignés. Introduits à grands frais dans le cercle, les nouveaux arrivants, en majorité Italiens et Polonais, s'avèrent incontrôlables pour les capitaines d'industrie : « On n'a aucune garantie que les ouvriers se rendront aux mines et usines qu'on leur a indiquées et dans lesquelles ils ont promis de se rendre. Il est un grand nombre qui profitent des avantages [...] mais ne tiennent pas compte des indications »¹⁰. Les maîtres de forges vivent le nomadisme comme une insulte permanente à leur projet industriel (Galloro, 2001 ; Hardy-Hémery, 1984). Ils auraient aimé « une mobilité de la répression contre la libre circulation des hommes » (Rondeau-Baudin, 1979) car, pour eux, ces gens qui se déplaçaient sans cesse, étaient de toutes les grèves, de toutes les échappées hors de l'atelier. Michelle Perrot (1978 : 32) rappelle l'aversion des directeurs d'usines à l'encontre du « trimardeur », « [...] un jeune ouvrier mobile et frondeur auquel l'établissement fait horreur, un de ces irréguliers contre lesquels les usines tentent de se prémunir par l'obtention de délais de prévenance ». Les industriels lorrains sont les premiers à prendre conscience des lacunes et des enjeux que représente le fait de laisser les ouvriers étrangers entrer, sans contrôle, dans le cercle. Pour optimiser leur recherche de nouveaux bras, ils vont mettre en place un système d'introduction des travailleurs entièrement sous leur contrôle. La solution trouvée est simple : au lieu de laisser le cercle à la disposition des étrangers, il convient d'inverser le procédé par le simple regroupement des points de recrutement à la lisière du territoire national. Par cette concentration, les futurs salariés seront plus facilement mis à la disposition du cercle central. Avant 1914, ce sont les Allemands implantés en Moselle qui adoptent ce procédé. Ils s'appuient sur une organisation de recrutement de travailleurs étrangers (la *Feldarbeiterzentrale*) et créent des bureaux d'embauche sur la frontière italienne à Chiasso, et sur divers points de la frontière alsacienne-lorraine, pour rechercher les migrants, les accueillir et les diriger ensuite vers leurs centres industriels, grâce à des trains spécialement affrétés. En Lorraine française, des centres sont mis en place par le Comité des Forges et, à partir de 1911, s'inspirent du modèle allemand. Plusieurs points d'ancrage d'une première ceinture vont être fixés en Suisse et en Italie, par l'établissement de bureaux permanents et de délégation à des agents résidants et ambulants¹¹.

Une fois introduits, les ouvriers étrangers sont maintenus à l'écart des populations locales à travers une politique de logement dans des quartiers spécifiques – par exemple les « Petites Italies » en Lorraine (Villaume, 2001) – ou dans des logements, séparés du reste des ouvriers¹². Ainsi, en 1896, les Italiens introduits à l'usine de Jœuf (Meurthe-et-Moselle) retournent dormir, tous les soirs, à Moyeuve-Grande (en Moselle allemande) pour éviter le contact avec les autochtones¹³. Au Creusot, après l'Armistice, des travailleurs

¹⁰ EAU, Mines et usines de la S.M.S., versement 59/122, année 1912.

¹¹ Avant 1914, les premiers points de recrutement extérieurs au cercle français ont été retenus à Bâle, Metz, Bregenz, Constance et Ala.

¹² ADMM, 9 M 21, rapport 482, 25 mars 1895.

¹³ ADMM, 9 M 21, rapport 781 du Commissaire spécial de Briey, 25 juin 1896.

Chinois, utilisés pendant la guerre par l'usine Schneider, sont toujours enfermés dans des cantonnements sous surveillance militaire¹⁴. Cette logique d'enfermement, initiée par les industriels, s'est ensuite consolidée grâce aux mesures prises par les pouvoirs publics, au cours du XX^e siècle.

Le cercle de la société civile : logique de tri et logique d'exclusion

Si, avant 1914, l'État français ne joue pas de rôle précis dans le processus de séparation entre les ouvriers locaux et ceux venus de l'étranger, la Première Guerre mondiale va consacrer son intervention dans le sens déjà amorcé par les industriels. Au cours de la guerre, sont créés les Offices départementaux de placement de la main-d'œuvre. Leur rôle consiste à centraliser puis à répartir les disponibilités en ouvriers, selon les offres de travail. Ensuite, dès 1918, les questions relatives à l'introduction d'éléments étrangers vont dépendre de plusieurs administrations. Que ce soit le service de la main-d'œuvre étrangère du ministère du Travail ou le service de la main-d'œuvre agricole au ministère de l'Agriculture, ou encore par le ministère de l'Intérieur ou des Affaires étrangères, tous cherchent à établir et à institutionnaliser l'arrivée des étrangers en France.

Chacun de ces organismes reprend à son compte l'idée d'une sélection extérieure avant l'introduction dans le cercle national, prônée jusqu'en 1914, par les capitaines d'industrie de Lorraine. Par le biais de la Société générale d'immigration (SGI, créée en 1924 et pilotée par le grand patronat), le gouvernement établit à l'étranger des « missions » composées de recruteurs et chargées de sélectionner les ouvriers avant qu'ils ne pénètrent la France. La culture du cercle conduit alors à élaborer une sorte de ceinture dont les principaux points sont situés aux marges du cercle premier, véritable matrice qu'il s'agit de préserver. Dans le pays sollicité pour ses travailleurs, un tri grossier est opéré. Ensuite, les courants de main-d'œuvre étrangère introduits sont dirigés vers des « dépôts » qui constituent le second filtre, véritable cordon sanitaire qui sépare le territoire national du reste du monde. Les dépôts permettent d'éliminer les ouvriers les moins aptes à travailler – en quelque sorte perçus comme les moins dignes de pénétrer dans le sanctuaire circulaire – et de préparer des convois de travailleurs en direction des industries lorraines, exsangues de main-d'œuvre. Dans les courants italiens, les autorités déclarent rechercher avant tout « des ouvriers physiquement endurants » qui possèdent « suffisamment d'intelligence pour être formés ensuite sans trop de difficultés »¹⁵. S'il a caché qu'il était « infirme ou hernieux », tout ouvrier italien voit son contrat de travail annulé. Cela découle également de la loi sur les accidents du travail puisque les autorités préfèrent se débarrasser des sujets à risques avant qu'ils ne coûtent trop cher à la santé publique. D'où l'instauration d'une visite médicale qui doit permettre d'opérer des tris, par le classement des individus, en

¹⁴ Archives de l'Académie François Bourdon, série SS 07 95, 1921.

¹⁵ EAU, Archives de la société métallurgique de Normandie, Versement 14.

trois cercles correspondant à leur état physique. Dans la première catégorie, se trouvent les ouvriers ne présentant aucune infirmité. En fonction de leur stature et des capacités, les éléments de cette première classe sont dirigés vers les entreprises où la force musculaire est recherchée. Une seconde catégorie retient les ouvriers atteints de « légers malaises, de faiblesses, mal aux yeux, manquant de doigts ou de phalanges, boiteux ou bossus ». La dernière classe renferme les ouvriers malades, souffrant de hernies ou de graves infirmités¹⁶. Sous couvert du rapport médical rédigé, hors de l'hexagone, les autorités françaises refusent l'entrée sur le territoire français. Ces dispositions sanitaires serviront après 1945 : « L'importance accordée à l'Administration de l'ONI à l'avis de son équipe médicale était excessive : par ce biais s'effectuait une sélection impitoyable » (Gastaut, 2002). C'est ainsi que les Portugais sont « triés » par le dépôt de Bayonne, dans un premier temps, puis par celui de Hendaye, à partir de juin 1919¹⁷. Leurs homologues d'Espagne passent par le « filtre » de Perpignan tandis que le dépôt de Marseille a compétence pour les pays de l'Est méditerranéen (Schor, 1996). Dès le début des années 1920, le dépôt de Toul devient le centre de recrutement des ouvriers polonais pour l'Est de la France, après qu'une mission française de la main-d'œuvre a été installée, à Varsovie, fin 1919 et que, en 1920, un Office d'émigration y a été créé (Ponty, 1988). En ce qui concerne l'extension du recrutement, vers l'Afrique du Nord, les minières du Nord de la France chargent Félix Mora, un ancien militaire, d'assurer leur ravitaillement en hommes (Cegarra, 1999). En Lorraine, une société privée, la société Lubin, sert d'intermédiaire entre les villages algériens et les forges qui ont dépêché un employé français aux mines de fer de Rouma, dans le département d'Alger¹⁸. Après 1945, ce système de triage extérieur sera poursuivi et étendu. La visite médicale est maintenue par des justificatifs d'aptitude. De nouveaux centres de sélection s'ouvrent : Barcelone, Irun, Figueras, Madrid et Algésiras en 1956, Casablanca en 1963, Porto, Coïmbra et Lisbonne en 1964, Belgrade en 1965, Istanbul et Tunis, en 1969, tandis que la caserne Garibaldi de Milan et le dépôt de Vintimille servent « à trier » les Italiens (Gastaut, 2002).

Le système d'enfermement décrit n'est pas propre à l'espace européen, puisque dès le début du XX^e siècle, le Brésil et l'Argentine instaurent des mesures de contrôle et de filtrage des mouvements migratoires. Les États-Unis ont construit un port spécial sur l'île d'Ellis pour « filtrer » les candidats au recrutement avant leur entrée sur le sol américain. Pour protéger l'américanisme, le Congrès restreint l'immigration étrangère par un système adopté en 1921 et alourdi, en 1924, par la loi Johnson-Reed. Cette dernière organise un nouveau système de quotas par pays, fondé sur l'origine des personnes vivant déjà sur le territoire américain. Cette loi vise à ralentir l'introduction d'éléments asiatiques. Dans les années 60, les quotas par pays sont remplacés par des quotas par hémisphère. En 1978, le Congrès

¹⁶ C'est surtout la syphilis qui inquiète les services sanitaires de l'entre-deux-guerres, et ce, jusque dans les années 70.

¹⁷ EAU, versement 37, boîte 446, main-d'œuvre portugaise dans le bassin de Nancy, 1^{er} juin 1919.

¹⁸ EAU, Archives de Soumont, versement 59/122.

adopte un plafond au niveau mondial. Aujourd'hui, le processus d'enfermement par le biais des dépôts de tri et de la sélection médicale reste présent, dans la politique française et européenne, dans la mesure où, à l'heure des débats sur les frontières extérieures de l'Union européenne, le principe d'anciens centres de transit comme Sangatte, et les propositions britanniques de « camps extérieurs de transit » (pour le regroupement des étrangers avant qu'ils ne pénètrent dans l'espace européen), restent au cœur des débats sur l'immigration en Europe, comme le résume, le 21 juin 2001, la Une du quotidien *Le Monde* : « L'Union européenne tente de contenir l'immigration ». En France, dans les années 90, les consultations médicales d'aptitude sont transformées en une visite dite « de prévention », visant à « la protection de la société d'accueil »¹⁹. Cette visite de prévention conditionne l'obtention d'un certificat médical qui permet la délivrance du titre de séjour. Ces motivations de rationalisation des compétences et de réduction du risque médical, prises par l'État français, mais dictées dans une large mesure par le grand patronat, laissent sourdre des préoccupations plus idéologiques, présentes dans les débats autour de l'interculturalité, depuis l'entre-deux-guerres.

Le processus idéologique d'exclusion interculturelle et de repli sur soi, de la part des autorités françaises, devient visible, *via* la logique de cercle, surtout après la Seconde Guerre mondiale. La plupart des chercheurs sur l'immigration s'accordent à voir, dans l'ordonnance du 2 novembre 1945, l'un des points culminants de l'édifice de rationalisation du recrutement d'ouvriers étrangers en France. Ce texte crée l'Office national d'immigration (ONI) et lui confère le monopole de l'introduction de la main-d'oeuvre à la place des associations privées d'avant-guerre. Très vite, il s'avère que le rôle centralisateur de cet organisme est un échec. En réalité, les conséquences de ce qui constitue l'aboutissement de la logique de cercle apparaissent, lorsque le général de Gaulle déclare, dans son allocution du 2 mars 1944, que le pays doit « introduire de bons éléments d'immigration » (Blanc-Chaléard, 2001). D'une certaine manière, présenter dans une conférence, tenue par le premier représentant de l'État, l'idée qu'il existe une « bonne » immigration officialise, un discours d'exclusion dont les principes ont fermenté au cours de l'entre-deux-guerres. De ce point de vue, le discours a évolué en deux étapes : dans un premier temps, il s'agit simplement de maîtriser et de canaliser les immigrés, avant tout perçus comme de la main-d'oeuvre, vers le cercle principal afin de faire tourner les installations. Ensuite, il s'agit de trier et de sélectionner les éléments jugés les plus méritants de franchir les limites du pays. On passe d'une logique de cercle qui privilégie, dans un but productif, l'optimisation des venues d'étrangers, à une dimension qui limite les relations interculturelles par la hiérarchisation des groupes culturels, selon des concepts élaborés de toute pièce par des théoriciens qui influenceront et participeront aux politiques de recrutement d'étrangers jusque dans les années 70.

¹⁹ *Journal Officiel*, arrêté du 7 nov. 1994 « relatif au contrôle sanitaire des étrangers autorisés à séjourner en France ».

Dans son ouvrage sur les théories de l'invasion au XX^e siècle, Hervé le Bras (1999) rappelle que, dès l'entre-deux-guerres, les écrits des idéologues français tels René Martial, Fernand Boverat et surtout Georges Mauco, ont réussi à distiller, dans les réflexions sur l'immigration, un schéma composé de trois couronnes concentriques contenant, à mesure qu'on s'éloigne du centre, des réservoirs extérieurs qui englobent, à leur tour, des cohortes de main-d'œuvre étrangère de moins en moins tolérables dans le point central. Fernand Boverat (1937) présente une typologie des peuples qui peuvent fournir de « bons » éléments à la France. René Martial s'efforce de préserver le cercle de l'hexagone des venues inopinées de peuples « dégénérés » et met en garde contre « l'introduction en France des indésirables [...] au point de vue sanitaire, [...], moral, [...] social » (Martial, 1931 : 80). Avec Georges Mauco, l'approche interculturelle du recrutement étranger se pose pleinement, dans la mesure où la notion d'assimilation occupe alors une position clé : elle a la charge de maintenir la « francité », c'est-à-dire de définir ce qui appartient au noyau central du cercle par rapport aux cercles extérieurs (Weil, 1995). C'est pourquoi, cet idéologue – qui fut tout de même l'un des référents en matière de démographie et d'introduction de main d'œuvre étrangère, auprès des différents gouvernements français jusqu'en 1970 – prend soin de définir, dès les années 30, une vision dichotomique entre les populations les plus assimilables, comme celles déjà représentées depuis plusieurs décennies dans la population française, et insiste sur une « parenté ethnique » avec les voisins immédiats de la France. *A contrario*, il défend l'idée que les « non-assimilables » appartiennent à des « races » jugées trop différentes (Asiatiques, Noirs) et dont l'absorption, dans la société d'accueil, semble difficile, voire physiquement et moralement indésirable (Bertaux, 2000).

Ces concepts auront un effet durable et serviront de socle aux représentations de l'altérité et à la manière d'aborder les relations interculturelles dans le domaine du recrutement. Quelques années après la diffusion de la thèse de Georges Mauco, un circulaire du garde des Sceaux s'inquiète de l'utilité de l'intégration de certains étrangers dans l'économie française²⁰. La loi de protection de la main-d'oeuvre nationale de 1932 (votée dans le contexte de crise économique mondiale) définit des catégories bien précises de groupes à conserver au sein du cercle de la société française. Au moment de la discussion de cette loi, l'amendement du député Bahier propose d'ajouter, dans l'article premier de la future loi, les dispositions suivantes : « Les ouvriers et employés français ont un droit de préférence sur le travail offert en France »²¹. À la même période, le Grand-Duché de Luxembourg est influencé par la pensée binaire distinguant ceux qui appartiennent au cercle national de ceux qui en sont exclus : « Les nationaux luxembourgeois doivent toujours et en toutes

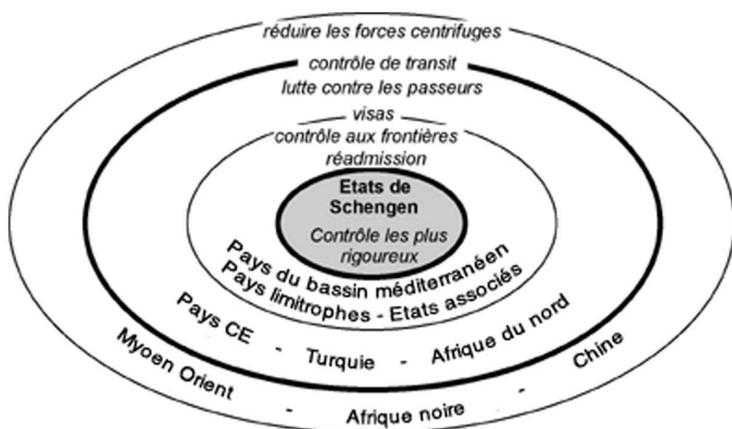
²⁰ Archives départementales de Moselle (ADM), 304 M 159, Dossier naturalisations, enquête sur l'utilité de l'intégration des étrangers dans l'économie française.

²¹ *Journal Officiel*, 22 déc. 1931, débats parlementaires, p. 4687, 1^{re} séance de la Chambre des députés du 21 déc. 1931, intervention du député Bahier.

circonstances bénéficier d'un rang de préférence par rapport à la possibilité de leur emploi dans les établissements industriels et commerciaux du pays »²².

En France, l'arrêt officiel de l'immigration de travail, au milieu des années 70, cristallise définitivement les discours politiques vers une logique d'enfermement idéologique. Ainsi peut-on, d'une part, interpréter les propos du ministre de l'Intérieur, Charles Pasqua, lorsque, en 1998, il engage le gouvernement à négocier des quotas avec les pays de l'ancien empire français et, d'autre part, traduire les inquiétudes du *Monde diplomatique* de mars 2003, décrivant une France qui se ferme au monde. Sans oublier, peut-être, la justification du rejet interculturel, formulé explicitement en terme de cercles, par Jean-Marie Le Pen, leader de l'extrême droite française qui, au-delà de son discours sur « la préférence nationale », n'hésite pas à exprimer sa vision de la logique de cercle, et déclare : « J'aime mon frère plus que mon cousin, mon cousin plus que mon voisin, mon voisin plus qu'un inconnu, et un inconnu plus qu'un ennemi. De même, j'aime les Français plus que les Européens, les Européens plus que les autres habitants du monde. On ne peut pas me reprocher d'aimer plus les Français ! »²³. Cette graduation, dans la communication entre espaces culturels, fait écho à celle, plus récente, définie par l'Union européenne (UE), ou par des pays comme la Suisse, à savoir les cercles de recrutement proposés comme suit par Marie-Claire Caloz-Tschopp (1991, cf. schémas 1 et 2).

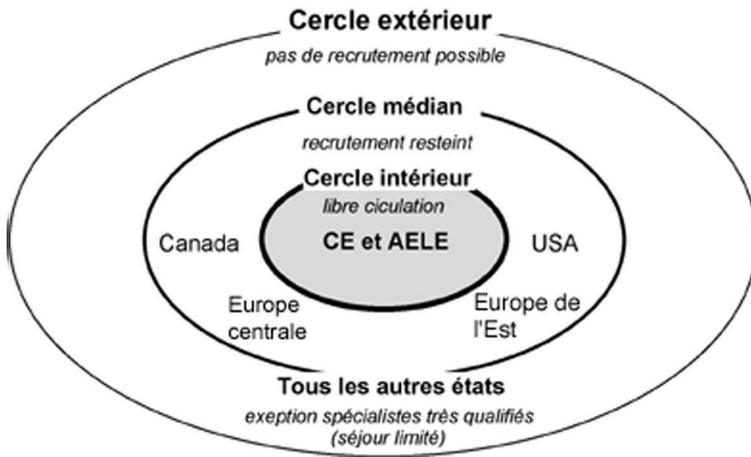
Schéma 1 : Modèle de Schengen²⁴.



²² Archives nationales du Grand-Duché de Luxembourg (ANL), Fonds du travail et de la prévoyance sociale (1880-1948), TRA 52, Rapport de l'inspecteur du travail concernant l'importance de la main-d'œuvre étrangère.

²³ *L'Heure de Vérité*, France 2, 14 févr. 1984.

²⁴ Présidence de l'Union européenne, *Stratégie sur la politique de l'Union Européenne en matière de migration et d'asile*, Bruxelles, Document CK4 27, ASIM 170, 1999.

Schéma 2 : Modèle de la Suisse²⁵.

En effet, à partir de l'analyse du contenu des textes sur les politiques migratoires de l'Union européenne et de la Suisse, Marie-Claire Caloz-Tchopp met en évidence une sorte d'aboutissement, à l'échelle d'un continent, de l'idéologie circulaire comparable à celle élaborée, en France, dans l'entre-deux-guerres. En Suisse, le système des trois cercles, présenté ci-dessus, a évolué vers un système binaire (Europe et hors Europe) qui n'est, en réalité, que le modèle circulaire simplifié. Dans les années 90, les débats en Suisse (comme en Allemagne ou au Canada) tournent autour de la question des quotas et l'attribution aux candidats à l'immigration, venus d'aires culturelles différentes et éloignées, de points, ventilés en fonction de barèmes concernant l'âge, la formation et « la capacité potentielle à s'intégrer ». Par ces dispositifs englobants, le problème du recrutement interculturel, au niveau d'un pays ou d'un continent, est posé en termes de catégorisation et de hiérarchisation des cultures.

La circularité comme catégorisation interculturelle

Géocentricité de la logique de cercle

Au début du XXI^e siècle, le modèle des cercles est vu par certains auteurs (CETIM, 1993) comme un enjeu de civilisation. D'une part, il apparaît à travers une réflexion sur la philosophie qui sous-tend la mise en place de mesures,

²⁵ Rapport du Conseil fédéral sur la politique à l'égard des étrangers et des réfugiés, n° 91036, Berne 15 mai 1991.

limitant la circulation des personnes en provenance de pays non européens : discrimination, exclusion, refus des mixités culturelles. D'autre part, la logique de cercle est vue comme l'un des systèmes actuels de sécurité, mis en place pour empêcher l'interpénétration incontrôlée des cultures, sur la base d'une hiérarchisation des groupes.

Toute forme de discrimination s'appuie sur une construction catégorielle : la catégorisation n'est rien d'autre que la définition d'un ensemble, c'est-à-dire ce que les mathématiques nomment un groupement d'objets. En sciences humaines, et en particulier en psycho-sociologie, les travaux de Henri Tajfel ont montré comment s'élabore le processus de définition d'appartenance à une communauté. Par un jeu de comparaisons, les individus se perçoivent comme membres d'une entité plus générale. Cette dernière regroupe des gens qui leur ressemblent : « Ils s'identifient à cet ensemble et différencient ce groupe des autres sur la base d'une croyance commune définie comme les convictions que les membres de ce groupe sont conscients de partager et considèrent comme définissant leur état de groupe » (Bar-Tal, 1990 : 36). Ces croyances sont le soutien de la formule de Muzafer Sherif (1951) qui, de son côté, souligne qu'elles seules permettent de tracer la frontière entre les groupes d'appartenance et de non-appartenance, et mettent en place les moyens de communication ou d'entraves. Cette représentation, de la part des acteurs, tient à une perception de leur place sociale, fondée sur le mode de la dualité (Bachelard, 1957) où l'ancrage, dans une catégorie, s'oppose à l'errance de ceux qui n'y figurent pas. La catégorie partagée est sentie comme circulaire avec un centre fort et une périphérie floue (Corbin, 1994). De là, émerge une interprétation fixiste des liens qui, d'après Françoise Péron (1994 : 199), métamorphosent l'individu en un « homme-lieu » : « L'homme ne peut se développer qu'en symbiose avec le territoire et avec la société dont il est issu, et auxquels il est assigné à résidence pour la vie sous peine de déchoir ». La géocentricité de la logique du cercle suppose d'opérer un drainage des paramètres qui autorisent la catégorisation, en partant d'un modèle établi, apte à faciliter la comparaison intra et inter-groupes. Ainsi, les travaux de Eleanor Rosch sur la prototypicalité, ont-ils montré que la catégorisation est un processus dynamique dépendant du contexte et déterminé par des relations de comparaison dans des situations précises. Par exemple, au XIX^e siècle, dans les villages et dans les équipes de travail de la sidérurgie lorraine, tant que les liens de proximité mettent encore en contact direct les entrepreneurs avec leurs ouvriers, on assiste à une individualisation des relations parce que, au sein du groupe d'appartenance, les différences sont moins prononcées qu'avec une communauté voisine.

La logique de cercle comme application du couple intégration-exclusion

Dans les bassins sidérurgiques de l'Est de la France et de l'espace sarrois-lorrain et luxembourgeois, le caractère relativement rapide et massif de l'introduction des Italiens conduit au débordement des autorités locales par une « pègre » contre laquelle, dans un premier temps, personne n'a songé à lutter²⁶. Au début du siècle, cette impréparation et la multiplication des troubles, de toutes sortes, favorisent la propagation d'une image de l'Italien qui serait prompt à semer la zizanie. Dans la France des années 1880-1890, ce cliché se combine, d'une part, avec les désordres provoqués par la montée du nationalisme, de l'anarchisme et du socialisme, par les mouvements ouvriers dans les usines de Meurthe-et-Moselle et, d'autre part, par la « boulimie de bras » qui s'empare des maîtres de forges et qui accentue encore l'arrivée d'éléments mal contrôlés. On assiste à une crispation des réactions locales face à ces perturbateurs latins qu'on assimile sans peine à l'anarchiste Caserio, l'assassin du Président Carnot. Aux yeux des Lorrains, les Belges et les Luxembourgeois apparaissent comme culturellement plus proches que ces Italiens remuants et qui, militairement, appartiennent à la *Triplice*, l'alliance ennemie. Or, le bannissement des Italiens a fait oublier que ces mêmes Belges et Luxembourgeois ont été à l'extérieur du cercle, quelques années auparavant, et semblaient culturellement éloignés des habitants des villages lorrains (Lentacker, 1975). Dans le nord du département de la Meurthe-et-Moselle, le ton des rapports de police traduit l'antagonisme des ouvriers locaux, face à ces ouvriers belges qualifiés de « boyaux » ou *caramonia*²⁷ dont ils réclament le renvoi régulièrement²⁸. Mais, face aux Cisalpins, les Belges ou les Luxembourgeois – dont les points communs sont perçus comme plus nombreux que les divergences par les ouvriers locaux lorrains – sont intégrés dans la même catégorie que ces derniers. Une re-catégorisation s'effectue alors par inclusion des Belges dans la sphère des autochtones lorrains. Ce phénomène s'opère au détriment des Italiens, nouvellement arrivés. Ceci explique qu'en février 1895, à Conflans-Jarny, « les mineurs qui travaillent actuellement dans la nouvelle exploitation ont déjà fait entendre qu'ils ne toléreraient pas de mineurs italiens »²⁹. Or en parcourant les documents d'archives, le chercheur s'aperçoit que les ouvriers locaux sont français, allemands, belges et luxembourgeois. De même, en avril 1896, dans les mines autour de Ludres, un délégué ouvrier, représentant les Français, des Allemands et des Belgo-luxembourgeois, envoie au directeur une revendication collective qui exige que tous les ouvriers italiens soient renvoyés dans les plus brefs

²⁶ ADMM, 9 M 23, rapport de police de Briey, 860, 30 sept. 1908 : ce rapport parle d'une criminalité orchestrée par « des bandes organisées » composées d'Italiens.

²⁷ ADMM, 10 M 36, rapport de la préfecture de police, 14 mars 1894.

²⁸ ADMM, 9 M 21, rapport sur la situation industrielle du département - Meurthe-et-Moselle, 10 févr. 1895.

²⁹ ADMM, 4 M 138, Nancy fête du 1^{er} mai 1896.

délais³⁰. Ce phénomène de crispation catégorielle, exprimé par le sentiment d'appartenir au même univers et le désir de refouler les nouveaux éléments, transparait dans l'attitude des autorités françaises, juste avant la Grande Guerre. Alors que le rapport de force est engagé entre la France et l'Allemagne, et pour être sûrs que les Italiens ne pénètrent pas en territoire français par la Moselle, les gendarmes de Meurthe-et-Moselle demandent à leurs homologues allemands de faire des patrouilles mixtes, le long de la frontière, pour arrêter les éventuels clandestins italiens³¹ : ils signifient de manière symbolique que, malgré les antagonismes entre les deux nations, les Français se sentent plus proches des Allemands que des Italiens. Il faudra le ralliement de 1915 et la lutte des Italiens aux côtés des Alliés, pour que, à l'Armistice, une re-catégorisation soit effectuée en faveur de ces derniers, avec la mise à distance du « Boche ». Les usines de Lorraine subissent alors une véritable épuration où les éléments germaniques sont remplacés par des ouvriers latins³².

Dans les années 20, le même fonctionnement d'intégration/exclusion du cercle va être appliqué contre les Polonais qui arrivent sur le marché du travail sidérurgique de Lorraine. Les maîtres de forges reçoivent régulièrement des contingents de Polonais par l'intermédiaire de la SGI. Face à ces nouveaux ouvriers, les directeurs d'usines insistent pour se « procurer des Italiens » parce que le caractère des Polonais ne leur convient pas³³. Aux populations de l'Est sont attribuées beaucoup des défauts reprochés aux Italiens, quelques années auparavant : « ils manquent de stabilité », « sont inférieurs en assiduité, en effort fourni et, ne semblent pas sédentaires ». Par conséquent, dans l'esprit des cadres, cela favorise une promotion de l'ouvrier italien qui, en l'espace de quelques années, voire de quelques mois, devient aux yeux des ingénieurs « plus intelligent et mieux adapté que les autres éléments étrangers »³⁴. Une re-catégorisation, au profit des Cisalpines, s'effectue en incluant l'image de l'Italien travailleur, reflétant suffisamment de points communs avec les ouvriers autochtones pour leur ressembler, et donc les inclure dans un nouvel ensemble, aux côtés des autochtones. En France, les Italiens antifascistes ont participé à la lutte contre l'occupation et le nom de certains d'entre eux côtoie celui des résistants français sur les monuments aux morts. Dans l'imaginaire collectif local, le sacrifice de ces Latins est un facteur d'acceptation au cœur du cercle premier (Guillon, 1995 : 651-659).

Après la Seconde Guerre mondiale, le processus de légitimation de l'immigration italienne se consolide par la mise à distance d'autres nationalités (Becceloni, 1994) et la différenciation des Italiens du Nord (déjà présents depuis 1880 en Lorraine et que l'on cherche à inclure dans le cercle des

³⁰ ADMM, 4 M 138, Lettres de mineurs et ouvriers sidérurgistes.

³¹ ADMM, 4 M 138, 23 mai 1904.

³² ADMM, 24 Z 21 : dans le rapport du Commissaire spécial de Metz, daté de mai 1921, le terme « épuration » est clairement utilisé pour désigner l'expulsion des Allemands de Moselle.

³³ EAU, *ibid.*, exercice 1927-1928.

³⁴ EAU, Jœuf, versement de la MDF, 1927, K 13/1.

assimilables) et du Mezzogiorno (nouveaux venus sur la scène industrielle française), jugés trop éloignés des valeurs et de la culture françaises (Spire, 2003). Dans la métallurgie du Centre de la France, au moment où il faut prospecter vers de nouveaux viviers de main-d'œuvre, par cette logique de cercle refoulante, les autorités du Creusot s'ingénient à intégrer certaines communautés (dites proches culturellement) comme les Polonais, pour mieux écarter des groupes plus exotiques, comme les Algériens et les Somaliens³⁵. On pourrait continuer l'argumentation avec les ressortissants d'Afrique du Nord. Chez les démographes comme Alfred Sauvy (1948 : 42) : « La prise en compte de « l'influence du milieu » permet de montrer qu'un Italien s'adapte mieux qu'un Arabe » et, dans la Lorraine des années 50 et 60, la présence des Algériens « favorise », à leur insu, un *upgrade* (une remise à niveau) des autres nationalités (Galloro, 2003). Dans le cas de cette communauté, la guerre d'Algérie et l'indépendance du pays creusent un écart et instaurent une incompréhension et un rejet durable.

Ce mode d'intégration de certains groupes par refoulement d'autres a été exprimé en taux de « métacontraste » à partir du prototype. Ce dernier est un idéal du représentant-type de sa propre catégorie, défini sur la base d'un certain nombre de points allant du plus concret au plus abstrait. À partir de cet étalon, on procède par comparaison et on établit un taux de ressemblance/dissembance. Plus le taux est élevé, plus augmente la probabilité que des individus soient perçus comme appartenant à la catégorie, ce qui conduit à une acceptation (Doise, 1969). L'essence de la catégorisation est d'être un processus évolutif et cognitif de regroupement qui transforme les différences en ressemblances et vice versa. Plus un membre d'un groupe diffère des membres d'un autre groupe (c'est-à-dire plus il symbolise ce que les membres de son propre groupe partagent et ne partagent pas avec l'autre groupe), plus il sera perçu comme élément du groupe. On peut appliquer cette vision à l'identité nationale (les Français, les Luxembourgeois vs les Italiens, ou de manière globale, les Autres), voire supranationale (les européens de Schengen vs les extra-communautaires), ou culturelle (les chrétiens vs les musulmans). Selon José Miguel Salazar (1976), l'ensemble du processus peut se faire à partir de la théorie de l'identité sociale. Selon cet auteur, la perception des similitudes et des différences, dans le cadre des nationalismes, se fait à partir des « communautés imaginaires » sur des dimensions comme la territorialité, la langue et, en particulier, les relations interculturelles. En Lorraine, la formation d'impressions vis-à-vis des Italiens s'est également modifiée parce que la cible des railleries a quitté le domaine globalisant de la catégorisation pour être individualisée par l'attribution de caractères personnels. Les « railleurs » ne se contentent plus de camper sur des positions schématiques par rapport aux Italiens, mais leur attribuent des traits de personnalité nouveaux. Autrement dit, la démarche mentale s'est déplacée de l'idée abstraite où surnageait un prototype d'Italien, vers des instances plus

³⁵ Archives de l'Académie François Bourdon, Usines du Creusot, Main-d'œuvre algérienne, Fonderie des Aciers Moulés, Note de service interne, 24 mars 1952.

concrètes qui n'étaient rien d'autre que les individus eux-mêmes. Cette démarche, perceptible pour n'importe quel groupe, a été exprimée, lors d'un entretien³⁶, par l'un de nos interlocuteurs d'origine algérienne qui déclarait être passé de « maghrébin » à « Rachid », aux yeux de ses collègues, après plusieurs années de collaboration avec eux.

Conclusion

Au terme de cette analyse, nous constatons que la logique de cercle met en place des mécanismes d'enfermement et d'exclusion interculturelle, fondés certes sur une volonté de normaliser des relations entre communautés, mais dont le discours sous-jacent se construit sur une idéologie de rapport de force. C'est un processus dynamique qui évolue, dans le temps et dans l'espace, par un jeu de compétition intergroupes et d'inclusion. Les dispositions d'exclusivité, en faveur du groupe d'appartenance, confirment les hypothèses de contact : elles font prévaloir que, par des contacts répétés et prolongés entre individus, les relations interculturelles deviennent moins conflictuelles (Cook, 1978). La situation de contact peut être définie comme une interaction entre individus plutôt qu'entre groupes (Tajfel, 1978), ce qui explique pourquoi les attitudes positives développées, suite à des rencontres interpersonnelles, se limitent aux individus directement impliqués (Bourhis-Gagnon, 1994). Cette « portée limitée » de l'effet de contact fait que les individus considèrent les membres de l'exogroupe, avec lesquels ils sont entrés en contact, comme des exceptions au sein de leur groupe (Pettigrew, 1979 ; Rothbart, John, 1985). À l'enfermement dans des catégories (mon groupe vs son groupe), on passe à des relations interpersonnelles plus constructives. L'enfermement inhérent à la logique de cercle produirait le contraire, par cloisonnement stérile, entre un endogroupe et un exogroupe, dans des images figées des uns et des autres (Jodelet, 1994).

Références

- Alexander J., 1995, *Fin de siècle social theory*, Londres, Verso.
- Amin S., 1973, *Le développement inégal*, Paris, Éd. de Minuit.
- Bachelard G., 1957, *La poétique de l'espace*, Paris, Presses universitaires de France.
- Bailly A., Baumont C., Huriot J.-M., Sallez A., 1995, *Représenter la ville*, Paris, Éd. Économica.
- Bar-Tal D., 1990, *Group Beliefs : A Conception For Analysing Group Structure, Processes And Behaviour*, New York, Springer-Verlag.

³⁶ Entretien du 3 févr. 2003, Rachid B., Florange.

- Bertaux S., 2000, « Processus » et « Population » dans l'analyse démographique de l'immigration en France (1932-1996) », pp. 241-254, in : Le Bras H., dir., *L'invention des populations. Biologie, idéologie et politique*, Paris, O. Jacob.
- Blanc-Chaléard M.-C., 2001, *Histoire de l'immigration*, Paris, Éd. La Découverte.
- Bourhis R.-Y., Gagnon A., 1994, « Les préjugés, la discrimination et les relations intergroupes », pp. 707-774, in : Vallerant, R.-J., dir., *Les fondements de la psychologie sociale*, Boucherville, G. Morin.
- Boyer R., 2000, « Les mots et les réalités », pp. 13-56, in : Cordellier S., dir., *La Mondialisation au-delà des mythes*, Paris, Éd. La Découverte.
- Caloz-Tschopp M. C., 1991, « À propos du modèle suisse des «trois cercles» en matière de politique d'immigration. Le racisme institutionnel et l'emprisonnement du pouvoir de penser et d'agir », *Transeuropéennes*, 9, pp. 31-41.
- Castels S., Davidson A., 2000, *Citizenship and migration. Globalization and the politics of belonging*, New-York, Routledge.
- Cegarra M., 1999, *La Mémoire confisquée. Les mineurs marocains dans le Nord de la France*, Lille, Éd. du Septentrion.
- CETIM, 1993, « Europe : montrez patte blanche. Les nouvelles frontières du «laboratoire Schengen» », Paris, Éd. du CETIM.
- Cohen R., Kennedy P., 2000, *Global Sociology*, Basingstoke, Mac-Millan.
- Cook S. W., 1978, « Interpersonal and attitudinal outcomes in cooperating interracial groups », *Journal of Research and Development in Education*, 12, pp. 97-113.
- Corbin A., 1994, *Les Cloches de la Terre. Paysage sonore et culture sensible dans les campagnes au XIX^e siècle*, Paris, A. Michel.
- Doise W., 1969, « Stratégie de jeu à l'intérieur et entre des groupes de nationalité différentes », *Bulletin du Centre d'études et de recherches psychotechniques*, 18, pp. 13-26.
- Foucault M., 1975, *Surveiller et punir. Naissance de la prison*, Paris, Gallimard.
- Galloro P.D., 2001, *Ouvriers du Fer, Princes du Vent. Histoire des flux de main-d'oeuvre dans la sidérurgie lorraine*, Metz, Éd. Serpenoise.
- Gastaut Y., 2002, « Recruter et examiner les migrants. La mission de l'ONI à Milan d'après le médecin chef Deberdt (1953-1963) », *Studi Emigrazione/Migration Studies*, Roma, 146, pp. 324-334.
- Guillon J.-M., 1995, « Italiens et Résistance dans le Sud-Est », pp. 651-659, in : Milza P., Peschanski D., dirs., *Exils et migrations. Italiens et Espagnols en France 1938-1946*, Paris, Éd. L'Harmattan.
- Hall E.T., 1978, *La dimension cachée*, trad. de l'américain par L. Petita, Paris, Éd. du Seuil, 1989.
- Hardy-Hemery O., 1984, *De la croissance à la désindustrialisation. Un siècle dans le Valenciennois*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques.
- Jodelet D., dir., 1994, *Les représentations sociales*, Paris, Presses universitaires de France.
- Lamarque L., 2002, « Les droits de la personne à l'heure de la mondialisation », pp. 180-204, in : Deblock Ch., dir., *L'organisation mondiale du commerce. Où s'en va la mondialisation ?*, Montréal, Éd. La Presse.
- Le Bras H., 1999, *Le sol et le sang. Théories de l'Invasion au XX^e siècle*, Gemenos, Éd. de l'Aube.

- Lentacker F., 1975, « La situation des travailleurs belges en France de 1871 à 1914 », pp. 173-182, in : *Les relations franco-belges de 1830 à 1934*, Metz, Centre de recherche des relations internationales, 7.
- Monnet J., 2000, « Les dimensions symboliques de la centralité », *Cahiers de géographie du Québec*, 123, pp. 399-418.
- Rondeau D., Baudin F., 1979, *Chagrin lorrain. La vie ouvrière en Lorraine (1870-1914)*, Paris, Éd. du Seuil.
- Perrot M., 1978, « La fin des vagabonds », *L'Histoire*, 3, juil.-août, pp. 23-33.
- Péron F., 1998, « Sortir d'une vision nostalgique », pp. 198-209, in : Knafo R., dir., *La planète nomade. Les mobilités géographiques aujourd'hui*, Paris, Belin.
- Pettigrew T. F., 1979, « The ultimate attribution: Extending Allport's cognitive analysis of prejudice », *Personality and Social Psychology Bulletin*, 5, pp. 461-476.
- Ponty J., 1988, *Polonais Méconnus. Histoire des travailleurs immigrés en France dans l'entre-deux-guerres*, Paris, Éd. de la Sorbonne.
- Provost L., 1997, « Algérie, entre l'oubli et le rejet », *Esprit*, 228, janv., pp. 74-81.
- Rémy J., Leclercq E., 1998, *Sociologie urbaine et rural. L'espace et l'agir*, Paris, Éd. L'Harmattan.
- Rothbart M., John O.P., 1985, « Social Categorization And Behavioural Episodes. A Cognitive Analysis Of The Effect On Intergroup Contact », *Journal of Social Issues*, 41, pp. 81-104.
- Rufin J.-C., 1991, *L'empire et les nouveaux barbares*, Paris, Lattès.
- Salazar J. M., 1989, « Identidad social e identidad nacional », pp. 103-125, in : Deschamps J.-C., Morales J. F., Paez D., Worchel S., dirs, *L'identité sociale. La construction de l'individu dans les relations entre groupes*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble.
- Schor R., 1996, *Histoire de l'immigration en France de la fin du XIX^e siècle à nos jours*, Paris, A. Colin/Masson.
- Segrétaïn E., 1998, *Le marketing des ressources humaines*, Paris, L. du Mesnil.
- Tajfel H., 1978, dir., « The achievement of group differentiation », *Differentiation between social groups : Studies in the social psychology of intergroup relations*, London, Academic Press.
- Tarrus A., 1996, « Territoires circulatoires et espaces urbains », pp. 93-117, in : Morokvasic M., Rudolph H., *Migrants : les nouvelles mobilités en Europe*, Paris, Éd. L'Harmattan.
- Schopler J. et al., 1993, « Individual-Group Discontinuity - Further Evidence For Mediation By Fear And Greed », *Personality and Social Psychology Bulletin*, 19, pp. 419-431.
- Sherif M., 1951, « A preliminary experimental study of intergroup relations », pp. 80-110, in : Roher J. H., Sherif M., dirs, *Social psychology at the Crossroads*, New York, Harper.
- Spire A., 2003, « Un régime dérogatoire pour une immigration convoitée. Les politiques française et italienne d'immigration/intégration », pp. 41-53, in : Blanc-Chaléard M.-C., dir., *Les Italiens en France depuis 1945*, Rennes, Presses universitaires de Rennes.
- Villaume C., 2001, *Les Petites Italies*, Metz, Éd. Serpenoise.
- Weil P., 1995, « Racisme et discrimination dans la politique française de l'immigration », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, 47, juil.-sept., pp. 77-102.